- Revue de presse -

-

<u>01/10/2024 - Sénat – Question écrite au gouvernement</u> du sénateur Aymeric DUROX à M. le Ministre délégué chargé de l'industrie.

Projet de stockage géant de CO2 en Seine-et-Marne

731. – 3 octobre 2024. – **M. Aymeric Durox** interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie **sur le projet visant à stocker 300 à 400 kilotonnes de dioxyde de carbone par an dans le sous-sol de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois et ses environs à l'horizon 2026.** De nombreuses inquiétudes sont formulées par les habitants mais aussi les élus locaux qui n'ont pas accès aux informations pourtant rendues nécessaires au regard de l'ampleur du projet. On y parle, notamment, de stocker dans la nappe aquatique du Dogger (à 1500 mètres sous terre) un dépôt instable et incontrôlable dans l'eau de cette nappe. En effet, les promoteurs du projet parient sur la solubilité du CO2 dans l'eau afin de l'y fixer. Or, cette solubilité est fonction de la pression partielle de CO2 située au-dessus de la nappe. Si cette pression venait à diminuer, pour une raison ou une autre, alors des millions de tonnes de CO2 seraient déversées dans l'atmosphère en créant localement une nappe de gaz au niveau du sol, éliminant l'oxygène et l'azote de l'air que nous respirons. Ce projet démentiel porté en partie par une entreprise néerlandaise ne bénéficie d'aucun retour d'expérience à cette échelle. En outre, l'expérience du lac Nyos, au Cameroun, renforce les doutes quand on sait que l'éruption limnique qui a tué 1800 personnes s'est déclenchée après la libération soudaine de 300 000 tonnes de CO2. Ainsi, il semblerait que le caractère réversible du stockage de CO2 par solubilité dans l'eau peut conduire à des catastrophes lorsqu'il porte sur de très grandes quantités. Rajoutons qu'aussi proche de la capitale et du bassin parisien, ce projet serait une menace bien trop grande. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en est ce projet et quel avenir lui voit-il.

<u>19/12/2024 - The conversation</u>

https://theconversation.com/stocker-du-co-pressurise-dans-le-sous-sol-francilien-une-bonne-idee-245319

<u>22/12/2024 – consultation du site</u> : brgm.fr/fr/projet-cours/pilotstrategy-pilotes-stockage-geologique-co2-regions-strategiques

Extrait :

Construire des pilotes de stockage de CO_2 dans trois régions industrielles

Ce projet proposera en outre la construction de pilotes de stockage de CO_2 dans trois régions du sud de l'Europe - le Bassin de Paris (France), le Bassin lusitanien (Portugal) et le Bassin de l'Ebre (Espagne). L'acquisition de nouvelles données sismiques et géologiques est prévue pour caractériser finement chaque zone, puis des études de faisabilité et des dossiers d'avant-projet seront réalisés. La concertation avec les parties prenantes locales, régionales et nationales sera engagée dès le début du projet sur la base de comités régionaux. Elles seront invitées à proposer des recommandations pour la conception et la réalisation de chacun des projets pilotes.

Dans les deux autres régions d'Europe de l'Est, la Macédoine occidentale (Grèce) et la Haute-Silésie (Pologne), PilotSTRATEGY cherchera surtout à améliorer la maturité de la compréhension des ressources de stockage en aquifère salin profond et leur niveau de confiance, sur la base des nouvelles données existantes, du retraitement des anciennes données et de nouvelles études de simulation dynamique. L'objectif est de permettre à ces régions de commencer à planifier le développement de leurs ressources de stockage.

Dans les cinq régions étudiées, des discussions avec les collectivités et les décideurs viendront soutenir l'effort de formation et de sensibilisation des populations au stockage géologique de CO_2.

PilotSTRATEGY

Logo du projet PilotSTRATEGY.

© PilotSTRATEGY

7/02/2025 – Le Parisien de Seine-et-Marne

« Des apprentis sorciers » : en Seine-et-Marne, le projet de stockage souterrain de CO_2 ne convainc toujours pas

Le projet de stockage de milliers de tonnes de CO2 qui pourrait être implanté dans les sous-sols de Grandpuits et des communes environnantes est loin de séduire les élus et les habitants. Des associations de protection de l'environnement prennent les devants.

Mormant, le 23 janvier. Les membres de l'association pour la protection de l'environnement du Val du ru d'Ancœur ont installé une banderole à l'entrée de la commune.

LP/Sébastien Blondé

13/02/2025 – Sénat – réponse écrite du ministre au sénateur Aymeric DUROX

SÉNAT 13 FÉVRIER 2025

Réponse. – Le développement des technologies de capture et de stockage du CO_2 représente un enjeu important pour la lutte contre le réchauffement climatique et est un levier pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Ces technologies permettent de capturer les émissions de CO_2 dans le but de les stocker durablement, ou de les réutiliser comme intrant dans la fabrication de certains produits, substituant ainsi des consommations fossiles. Le stockage géologique de CO_2 se fait principalement dans des champs d'hydrocarbures déplétés (c'est-à-dire d'où des hydrocarbures ont été extraits) ou des aquifères salins (couches géologiques profondes, poreuses, perméables et saturées en eaux salées appelées saumures) à une profondeur minimale de 800 m afin de stocker le CO_2. Dans ces deux cas, le stockage consiste à avoir une structure géologique réservoir fermée d'un certain volume, recouverte par une couche imperméable au passage du CO_2 et qui permet de piéger de façon sûre et permanente le CO_2. Le projet évoqué, est porté par C-Questra, une société néerlandaise, qui a déposé une demande de PER (Permis d'Exploration et de Recherche) actuellement en phase de recevabilité. Cette demande constitue la première étape d'un processus scientifique, technique et économique destiné à démontrer (ou non) la viabilité technique et économique du projet. Ce n'est qu'à l'issue de cette démarche, qui s'inscrit dans un temps relativement long (plusieurs années) que l'industriel pourrait exploiter le stockage. L'instruction de la demande de PER prévoit une consultation du public lors de laquelle les habitants et les élus locaux pourront évoquer leurs inquiétudes et demander l'accéder aux informations souhaitées. A l'horizon 2026, la société ambitionne de réaliser un essai pilote (qui suppose l'injection d'un volume limité de CO_2) nécessaire pour démontrer la faisabilité du projet. Ce projet de pilote, tout comme la phase d'exploitation, devra être autorisé au titre de la réglementation des installations classées. L'horizon géologique projeté par cette société pour effectuer ce stockage est le Dogger qui est un aquifère salin, c'est-à-dire une couche géologique composée de roches calcaires contenant de l'eau dans leurs pores. Cette aquifère, situé à plus de 1 800m de profondeur, répond aux critères préliminaires qui permettent un contexte favorable au stockage de CO_2. Il présente de bonnes porosités et perméabilités, et il est surtout revêtu d'une épaisse couche argileuse en son sommet. Le concept du projet repose sur la solubilité du CO_2 dans l'eau qui permettra de l'y fixer. Plusieurs mécanismes assurent le maintien du CO_2 dans le réservoir, en premier lieu le piégeage structurel avec la présence d'une épaisse couche imperméable recouvrant le Dogger et le piégeage capillaire, où le CO_2 est maintenu au contact des grains dans la porosité de la roche calcaire. Avec le temps, une part de plus en importante du CO_2 stocké se dissoudra dans l'eau de l'aquifère. Étant donné la nature calcaire du Dogger, une minéralisation du CO_2 dans le réservoir sous forme de carbonates est également envisageable sur le long terme (plusieurs milliers d'années minimum). On relève également l'absence de faille majeure sur la zone de Grandpuits comme le relèvent de nombreux rapports du BRGM. Enfin, l'exemple des réservoirs pétroliers adjacents à la zone de Grandpuits montre le caractère étanche et sûr de la couche imperméable. L'accident du lac Nyos au Cameroun auquel il est fait référence s'est produit dans un contexte bien différent, caractérisé par une production volcanique massive de CO_2 qui s'est accumulé dans le fond du lac (et non sous des couches géologiques), avant de se dissoudre dans l'eau et de se libérer brutalement dans l'atmosphère. Dans l'hypothèse où un permis d'exploiter un stockage serait attribué à la C-Questra, il devra obtenir une autorisation environnementale pour exploiter un stockage de CO_2 à l'appui d'un dossier qui devra comprendre une étude d'impact et une étude de dangers. Enfin, pour ce type d'activités, les arrêtés d'autorisation doivent nécessairement prévoir des mesures de surveillance du stockage dans la durée.

17/02/2025 – Les Echos

CO_2 : où se trouvent les capacités de stockage géologique en France ?

(…) Il faudra, en outre, passer l'obstacle de l'acceptabilité. Un projet pilote à Grandpuits, dans la Seine-et-Marne, fait l'objet d'une mobilisation d'organisations de défense de l'environnement et de riverains. « *Tout projet industriel sera précédé d'une phase de recherche détaillée et fera l'objet des procédures de concertation auprès des parties prenantes prévues par le Code de l'environnement et le Code minier* », assure le ministère de l'Industrie.

Nicolas Rauline

24/02/2025 – La République de Seine-et-Marne

« Quels risques pour quels bénéfices ? » Un projet de stockage de CO2 dans le sol inquiète.

Le site industriel de Grandpuits et sa région ont été retenus dans le cadre d'un projet de recherche européen, visant à étudier la possibilité de stocker du CO2 dans le sous-sol du territoire. Une perspective qui inquiète les associations environnementales.

2/03/2025 – FR3 Région Ile de France

Un projet de stockage de CO2 en sous-sol en Seine-et-Marne : "Notre département ne doit pas être une grande poubelle"

https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/seine-et-marne/un-projet-de-stockage-de-co2-en-sous-sol-en-seine-et-marne-notre-departement-ne-doit-pas-etre-une-grande-poubelle-3115456.html

27/03/2025 – Conseil communautaire de la CCBN – question orale posée par Michel BILLOUT

Objet : demande de permis exclusif d'exploration et de recherche en vue de créer un site de stockage souterrain de C02 dans le secteur de Grandpuits./extrait :

(…) un autre évènement récent, la destruction du barrage hydroélectrique de Kakhovka en Ukraine, dans la nuit du 6 juin 2023, a rappelé que les infrastructures sensibles pouvaient également être des cibles militaires. Autrement dit : un site de stockage de CO_2 pourrait, au même titre que toute autre grande installation industrielle, devenir un objectif pour un État agresseur ou une organisation aux intentions malveillantes. D'autant que la quantité de CO_2 stocké ne diminue pas dans le temps. Le danger reste constant, sans « date de péremption ».(…)

22/04/2025 – L'Humanité.

Stockage carbone : le hold-up à 500 milliards des industriels sur le climat.

Grâce à un intense lobbying, le stockage carbone(CCS) s'est imposé comme le principal levier de décarbonation de l'industrie, en dépit des doutes qui planent sur cette technologie et les effets d'aubaine qu'elle offre aux secteurs les plus polluants. Dès 2030, Bruxelles entend créer un marché européen du CCS. Un investissement chiffré à 520 milliards d'euros d'ici à 2050.

Simon Guichard, cette enquête a été réalisée avec le soutien de Journalismfund Europe - Beatrice Cambarau, Sam Edwards, Bart Grugeon, David Haas, Carlotta Indiano et Jule Zentek ont contribué à cet article.

22/04/2025 – L'Humanité.

L'intrigante trajectoire d'Oliver Geden, le scientifique du Giec devenu apôtre des solutions technologiques pour sauver le climat.

En moins de dix ans, le scientifique allemand Oliver Geden est passé d'opposant à défenseur acharné des CDR, ces technologies visant à retirer le CO_2 de l'atmosphère. Il publie, depuis2023, un rapport sur leurs avancées avec le soutien des lobbies du secteur. Un revirement qui éclaire les failles du Giec en matière de lutte contre les conflits d'intérêts.

Simon Guichard, cette enquête a été réalisée avec le soutien de Journalismfund Europe - Beatrice Cambarau, Sam Edwards, Bart Grugeon, David Haas, Carlotta Indiano et Jule Zentek ont contribué à cet article.

23/04/2025 – L'Humanité.

Pipelines à un milliard et flotte fantôme : la solution magique de l'industrie pour atteindre la neutralité carbone.

Les plus grands pollueurs européens sont parvenus à capter la quasi-totalité des aides publiques à la décarbonation pour mener des projets de stockage carbone. En France, Vicat entend construire un pipeline de 300 kilomètres et relier sa cimenterie de Montalieu-Vercieu(Isère), jusqu'à

Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône),pour envoyer son CO par la mer jusqu'à Ravenne, en Italie. Un projet à plus d'un milliard d'euros sur sa partie française qui soulève de nombreuses inconnues sur sa faisabilité.
Simon Guichard, cette enquête a été réalisée avec le soutien de Journalismfund Europe - Beatrice Cambarau, Sam Edwards, Bart Grugeon, David Haas, Carlotta Indiano et Jule Zentek ont contribué à cet article.

24/04/2025 – L'Humanité.

« C'est l'opacité la plus totale » : du Béarn jusqu'au Bassin parisien, l'impossible équation du stockage carbone.

(…) Face au manque d'acceptabilité sociale du stockage carbone, les projets se déploient dans la plus grande opacité.
Le premier échec de l'ambition française en matière de CCS a eu lieu à Lacq (Pyrénées-Atlantiques). Le projet Pycasso, estimé à 2 milliards d'euros et porté par le gazier français Teréga et le pétrolier espagnol Repsol, devait offrir au Sud-Ouest, et même au nord de l'Espagne, un site de stockage d'une capacité de 3 millions de tonnes par an dès 2030. (…) Mais, sur le bassin de Lacq, pourtant habitué aux projets faussement écologiques, industriels et responsables politiques se sont fermement opposés au projet Pycasso. *« Ce sont les émetteurs distants qui lorgnaient Lacq pour y stocker leur CO, nos industries n'ont pas de gros besoins de décarbonation. Et nous utilisons encore le gaz des puits. Notre modèle industriel ne peut pas être remplacé par du stockage carbone »,* explique Audrey Le Bars, présidente du groupement d'intérêt public Chemparc de Lacq. *« Le CCS, c'est 80 emplois, l'extraction du gaz de Lacq et ses dérivés, c'est 1 700 emplois »*, calcule le député David Habib. (…).
Simon Guichard, cette enquête a été réalisée avec le soutien de Journalismfund Europe - Beatrice Cambarau, Sam Edwards, Bart Grugeon, David Haas, Carlotta Indiano et Jule Zentek ont contribué à cet article.

Printemps 2025 – Le Chiffon N° 16.

Enfouissement de CO_2 : mettre la pression sous l'île-de-France.

Une start-up propose d'implanter en région parisienne le premier site français de stockage souterrain de CO_2 à grande échelle. Si capturer le CO_2 atmosphérique puis le piéger dans le sous-sol peut sembler de bon sens – on a pollué, on ramasse –, cela soulève en réalité des questions sanitaires, technologiques et politiques majeures.

Une tribune du collectif Passerelle.

05/06/2025 - Sénat – Question écrite au gouvernement du sénateur M. Fabien GAY à M. le Ministre délégué chargé de l'industrie.

La méthode de stockage carbone, dite «Carbon Capture & Storage» (CCS) est supposée permettre la captation, le transport et le stockage du CO_2. Malgré les doutes scientifiques persistants sur la viabilité de cette technologie, la Commission européenne envisage d'en créer un marché européen à partir de 2030, alors que peu de progrès technologiques ont été réalisés depuis 50 ans. En effet, cette technique de stockage est supposée permettre d'atteindre l'objectif « net zero » d'ici 2050.

Pour s'imposer à l'agenda européen, le secteur des CCS a bénéficié, ces dernières années, d'une forte stratégie de lobbying auprès des institutions. Malgré les risques environnementaux pour les sous-sols des pays européens, et alors que cette solution est jugée moins efficace que l'électrification ou le développement des ciments bas carbone pour réduire les émissions industrielles, elle reste celle qui a les faveurs de la Commission européenne, puisqu'à défaut d'être la plus vertueuse et efficace, elle serait la moins coûteuse.

En effet, il faut souligner que cette technologie, comme quasiment toutes celles ayant trait à la décarbonation de l'industrie, serait financée essentiellement via des aides publiques européennes ou nationales, puisque les banques restent frileuses à soutenir ces projets hasardeux et peu rentables (car le CO_2 stocké sous terre ne génère pas de revenus).

En 2024, le think-tank Institute for Energy Economics and Financial Analysis chiffrait à 10 milliards d'euros l'investissement public nécessaire pour faire émerger ce marché européen de stockage carbone d'ici à 2050, et des annonces indiquent qu'Ursula Von Der Leyen s'apprête à lancer un travail visant à assouplir le cadre des aides d'État dédiées au CCS.

Cette projection interroge : en lieu et place d'une véritable politique environnementale qui prenne en compte les impératifs nés du dérèglement climatique, cette solution permettrait aux grands industriels de continuer l'exploitation de technologie basées sur les énergies fossiles et de repousser toutes les réflexions urgentes sur une modification de nos modèles de production et de consommation.
Face aux interrogations que soulèvent le développement de cette technologie encore peu mature, il interroge le ministre sur la stratégie que la France entend développer en matière de CCS, notamment son positionnement suite aux annonces de la commission européenne.

Publiée dans le JO Sénat du 05/06/2025 - page 2902

https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250604975.html